© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF THE ENVIRONMENT

1999-2000 Business Plan

Ontario

MESSAGE FROM THE MINISTER

A healthy environment is the foundation of a healthy and prosperous population. We at the Ministry of the Environment remain steadfast in our commitment to providing strong environmental protection and to promoting the conservation and stewardship of our air, water and land. Carrying out these core businesses effectively helps make Ontario an attractive place to live, work and do business.

As Minister of the Environment, I am pleased to share with you our 1999-2000 business plan, which outlines some of our achievements from the past year, as well as our commitments and targets to further improve and protect the health of our ecosystems. Although preventing pollution before it happens remains our starting point, a big part of our job is to enforce Ontario's environmental laws effectively. The new *Environmental Statute Law Amendment Act* strengthens our ability to enforce laws while increasing penalties for those who choose to ignore them. It is upon this foundation that we will build the most effective enforcement of environmental protection in North America, through the creation of an environmental SWAT team and introduction of legislation that imposes some of the strictest pollution penalties in Canada.

This past year has yielded a number of other key environmental accomplishments, including unprecedented actions to improve our air quality. When fully implemented, the Drive Clean program will reduce smog-related emissions from vehicles by up to 22 per cent in program areas, and greenhouse gas emissions by over 200,000 tonnes annually. Updated air standards, vigorous enforcement of these standards, and significant investments to improve our monitoring and analysis capabilities will further protect our families from the hazards of air pollution. Other improvements will be realized through strict environmental protection measures that will be built into the design of competitive electricity market.

Just as important to public health is the quality of our water resources. The ministry has worked hand-in-hand with community groups, companies, individuals and other levels of government, to improve our Great Lakes. These efforts, combined with the work of the Ontario Great Lakes Renewal Foundation, are paying off – the Great Lakes are now cleaner than they have been in 50 years. Across the Province, there have been fewer beach closures and fish consumption advisories. Fish and wildlife habitat have improved, and the release of toxic chemicals from industrial direct discharges have been greatly reduced. We have taken firm action to protect and conserve our water resources, both surface and groundwater, by prohibiting the large-scale transfer or diversion of water out of designated Ontario water basins. While this momentum toward improved air and water quality continues, emerging issues like climate change pose new challenges. In its 1999 Budget, the Ontario government announced the dedication of $10 million to analyse the issues climate change presents for our environment and economy. This new funding will help secure Ontario's position within national and international climate change processes, while building on actions already underway to reduce greenhouse gas emissions.

More than ever, we will look to our many partners and to the people of Ontario to work alongside our environmental protection and conservation efforts. By working together, I am confident we can ensure a healthy environment and prosperous province for current and future generations of Ontarians.

The Honourable Tony Clement
Minister of the Environment

100-03628/

MINISTRY VISION

The vision of the Ministry of the Environment is an Ontario where human health, recreation, commerce and industry are sustained by clean air, water and land.

To fulfil this vision, the ministry sets clear policies, standards and rules to protect the environment and to encourage conservation activities. Along with monitoring the environment and enforcing these rules, the ministry looks for innovative approaches to complement regulations. This includes building partnerships with communities, industries and organizations to find flexible, practical, cost-effective ways to strengthen environmental protection and conservation efforts.

A healthy, natural environment is vital to the well-being of our families and to the province's ability to attract investment and jobs.

We play an important role in making this province the best jurisdiction in North America in which to live work, and raise a family by providing better, stronger and clearer environmental protection.

CORE BUSINESSES

Environmental Protection

The ministry is in the business of safeguarding our environment by working to ensure cleaner air, cleaner water, cleaner land and healthier ecosystems for the health and welfare of all Ontarians.

We establish standards that protect human health and the environment, and develop policies and guidelines to implement these standards. We establish and enforce legislation and regulations to ensure the environment is protected. By monitoring trends in environmental quality and applying sound science, technology and research we are able to determine the effectiveness of our programs and the risks of pollution on human health and the natural environment.

We coordinate responses to environmental incidents and enforce the rules that protect our air, water and land – ensuring that polluters clean up the damage they have caused.

We also work in partnership with others to prevent pollution and to achieve common environmental objectives by inviting industry, municipalities, communities, organizations, academia, and individuals to find innovative solutions to environmental challenges.

Conservation and Stewardship

The ministry is also in the business of encouraging environmentally sustainable use of water, land, energy and material resources. This means maximizing efficient use of resource materials and becoming better stewards of the environment.

We all benefit from these efforts. Environmental damage caused by pollution is prevented, the life of non-renewable resources is extended and the economy and taxpayers benefit by more efficient use of available resources and reduced costs to consumers and industry.

We continue to rely on partnerships with industry, municipalities, communities, organizations, academia, and individuals to achieve our conservation and stewardship targets. By providing guidance, we can reduce pollutants and waste, save energy and conserve water.

We also continue to help promote Ontario's green industry sector and to encourage development of new environmental technologies and innovative solutions to conservation issues.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS FOR 1998-1999

Cleaner air and strong enforcement continued to be top priorities for the Ministry of the Environment. During the past year, we established a number of new programs, enacted key legislation and made real progress in improving ministry programs and day-to-day activities.

Ontario's Drive Clean, one of the most comprehensive vehicle emissions testing programs in North America, is up-and-running. During 1998, the ministry established a public call centre, developed partnerships with auto repair facilities, set requirements for training and quality assurance/quality control and launched a public awareness and educational campaign.

Drive Clean is complemented by: the Smog Patrol, which targets grossly-polluting vehicles; the Smog Rover, which monitors vehicle emissions and promotes awareness of smog-related issues; and Partners in Air, which gives high school students an opportunity to conduct air monitoring and gain first-hand knowledge about air quality.

Ontario's Anti-Smog Action Plan brings together a broad cross-section of sectors to reduce smog-causing emissions by 45 per cent by 2015. During 1998, when the Plan was first announced, a steering committee was created to identify ways to reduce smog emissions. Draft performance agreements were developed with the organic chemical and automobile manufacturing sectors. Six new partners signed on to the Smog Accord.

We are also upgrading environmental standards for a variety of contaminants. In 1998, stronger, more modern standards for six airborne pollutants were implemented, including styrene, formaldehyde, ethylene dichloride, carbon tetrachloride, acetaldehyde and 1-4, dichlorobenzene, with three more awaiting implementation and 18 draft standards under development.

Strong environmental protection measures are being built into Ontario's new competitive electricity market. The ministry continues to consult with stakeholders on proposals to: place caps on smog and acid gas emissions for Ontario generators; set emission performance standards for all generators who wish to sell their product in the Ontario electricity market; establish monitoring and reporting requirements for the electricity sector; and establish regulations under the Environmental Assessment Act to ensure strong and fair environmental protection.

We are strengthening our ability to enforce, and ensure compliance with, Ontario's environmental rules. The *Environmental Statute Law Amendment Act* – proclaimed February 1, 1999 – clarifies the rules that protect Ontario's air, water and land. The act gives us important new enforcement tools and provides for increased penalties for environmental offenders. The act is fair to those who meet Ontario's environmental requirements and tough on those who do not.

The ministry is working to ensure that Ontarians have a safe, clean supply of drinking water and efficient infrastructure for treating water and sewage. The ministry committed $200 million under the Provincial Water Protection Fund to assist municipalities experiencing health and/or environmental problems related to water and sewage treatment. The fund covers construction projects, and studies related to system optimization, the environment, groundwater management and the state of Ontario's water and sewage infrastructure. We provided funding and technical assistance for six municipal water plant optimization

projects to meet Ontario's lower drinking water guideline for trihalomethanes (a by-product of chlorination). We are on track to meeting our target of transferring the 230 provincially-owned water and sewage systems to municipalities. In addition, four drinking water objectives were developed for chloramines, cyanide, tetrachloroethylene, and 1,1 - dichloroethylene. Water treatment facilities are meeting our health-related drinking water objectives at an impressive rate of more than 98 per cent.

Alongside these drinking water protection measures, the ministry also acts to protect the ecosystem. Eight surface water quality objectives were consulted on and as a result, six objectives (trivalent chromium, hexavalent chromium, carbaryl, molybdenum, vanadium and NDMA) were strengthened, two are being finalized for cadmium and arsenic and a number of new objectives are being developed. In addition, the major industrial sectors regulated under the Municipal-Industrial Strategy for Abatement (MISA) made significant reductions in the discharge of contaminants.

Thanks to the efforts of many community groups, industries, and governments working together, the Great Lakes are cleaner than they have been for decades. The ministry continues working with its Remedial Action Plan partners to complete cleanup and restoration projects at Spanish Harbour and Collingwood Harbour. Cleanup plans are nearing completion for Peninsula Harbour, Jackfish Bay and Nipigon Bay. The government incorporated the Ontario Great Lakes Renewal Foundation and provided a $5 million contribution for restoration, as well as for public education projects and research, in the Great Lakes basin. As part of our continuing efforts to monitor sport fish in the Great Lakes and issue consumption restrictions when necessary, the ministry published the 1999-2000 Guide to Eating Ontario Sport Fish.

Progress is being made to ensure cleaner lands and healthier ecosystems. Landfill standards were strengthened, bringing clear and specific rules for the design, operation and closure of new or expanding non-hazardous waste landfills. Rules were established for air emission control, groundwater and surface water protection, site monitoring, record keeping and reporting and contingency planning for leachate control.

Thirty-five per cent less non-hazardous waste was sent for disposal (compared to 1987). We are increasing our efforts to achieve 50 per cent waste reduction. The ministry introduced a Waste Diversion Plan to ensure the long-term viability of the Blue Box program. The plan will give municipalities the tools to improve and reduce the cost of their recycling programs, and to develop, implement and fund municipal initiatives to increase diversion.

Our conservation and stewardship initiatives are meeting with success. More than 18,000 tonnes of toxic substances and wastes were reduced through such voluntary pollution prevention partnerships as the Pollution Prevention Program. Reductions in toxic substances and waste under this program, as of March 31, 1998 totalled 392,150 tonnes (base year - 1996). We also partnered with industry associations to provide guidance to companies looking to adopt environmental management systems.

We have improved customer service by speeding up processing and approval times. For example, we modernized the *Environmental Assessment Act* and made changes that reduce the average turnaround time for air emission approvals by 15 per cent to 60 days.

KEY COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 1999-2000

The ministry's key strategies for 1999-2000 have been more closely aligned to support the delivery of our core businesses of protecting the environment and promoting the conservation and stewardship of the province's resources. These strategies will guide our commitment so that we can continue to build on last year's successes.

To build a better, stronger, clearer environmental agenda in keeping with our statement of environmental values

The ministry's mandate, articulated in the statement of environmental values (SEV) that underpins all its activities, is to protect the quality of the natural environment so as to safeguard the ecosystem and human health and to foster the efficient use and conservation of resources. The SEV's guiding principles are:

- to consider the whole ecosystem,
- to focus on prevention of pollutants that cause environmental damage, and
- to encourage conservation and sustainable use of resources.

The SEV influences every aspect of our decision-making, internal management practices and approach to public participation.

Environmental Protection

To provide stronger deterrents to polluters and to address issues that pose the greatest risk to human health and the environment

The ministry will continue to focus on finding solutions to problems that pose the greatest risk to human health and the environment. This means that our commitment to ensuring cleaner air remains a high priority.

On April 1, 1999, Ontario's Drive Clean program for mandatory vehicle inspection and maintenance of passenger vehicles came into effect in the Greater Toronto and Hamilton Wentworth areas, targeting one of the largest local sources of smog-causing pollutants. The light duty program will spread to 13 other urban areas and commuting zones in 2001. The heavy duty program for trucks and buses was launched on September 30, 1999 with province-wide diesel testing and non-diesel testing in the same areas as passenger vehicles. When fully implemented in 2001, the Drive Clean program is expected to reduce nitrogen oxides and volatile organic compounds by 62,000 tonnes, particulate emissions by 220 tonnes, and greenhouse gas emissions by over 200,000 tonnes annually.

Other reductions to smog and acid gas-causing emissions will be realized through strict environmental protection measures that are being built into the design of Ontario's competitive electricity market. This will include limits on acid gas and smog-causing emissions and disclosure requirements for all retailers selling electricity in Ontario.

In May 1999, the Ontario government dedicated $10 million to develop the next wave of provincial climate change actions. This new funding will ensure Ontario's interests and concerns are adequately addressed

within national and international climate change processes, while building on actions already under way to reduce greenhouse gas emissions.

To ensure clean drinking water is available to all Ontarians, the ministry will accelerate payments under the Provincial Water Protection Fund. Acceleration of this key grant program will help municipalities to move forward and take over full accountability for their water and sewage projects. The fund continues to help communities experiencing immediate health and/or environmental problems related to water or sewage treatment to ensure compliance with ministry regulations.

The ministry will also continue activities to clean the Great Lakes ecosystem including Remedial Action Plan sites.

Working together with other ministries and agencies, the ministry will coordinate a scientific and policy review of issues surrounding water quantity and quality. Our goal is to develop a framework for water policy decision-making equipped to guide us in the 21st Century.

An additional $2 million investment in the ministry's environmental monitoring, analysis and data collection infrastructures will enhance our ability to evaluate emerging environmental trends, track the compliance of industry with environmental laws, and assess the effectiveness of current and future ministry programs.

The ministry will continue to focus on deterring polluters. The *Environmental Statute Law Amendment Act*, passed February 1, 1999, provides for increased penalties and jail terms for polluters and introduced the authority to put in place a program of administrative monetary penalties. We will continue our efforts to strengthen Ontario's environmental protection legislation to ensure a clear, comprehensive and easily enforced set of environmental laws.

We will back these laws with some of the strictest penalties in the country, doubling the maximum fines for a first offence for major polluters and setting tougher reporting and inspection standards for corporate executives and directors who might be tempted to break the law. Repeat offenders will face doubled maximum fines and the toughest jail terms in the country.

Work is also underway to establish an environmental SWAT team – a specialized group of ministry staff that will audit industries to make sure they're obeying the rules. We will also develop and promote a toll-free pollution hotline for Ontarians to report possible acts of pollution.

An action plan will be established to strengthen the ministry's hazardous waste regulation and the requirements for hazardous waste facilities. This will include revising the regulation to make it the toughest in Ontario's history and to ensure better harmonization with other jurisdictions.

Conservation and Stewardship

To involve Ontarians and other jurisdictions in protecting Ontario 's environment

In support of its core businesses of conservation and stewardship, the ministry will promote more stakeholder and public involvement by focussing on individual and community actions, and on partnerships with industry and others to achieve sustainable use and conservation of resources.

One example of this is the ministry's plan – announced in October 1998 – to expand and improve the Blue Box program in order to achieve the province's waste reduction target. The plan is based on voluntary contributions by industries, including the Liquor Control Board of Ontario, whose waste products are collected through municipal Blue Box programs. The plan calls for establishment of a waste diversion organization in 1999 that will be made up of industrial, municipal and non-governmental representatives. It will develop a long-term sustainability strategy for the Blue Box program and for other municipal waste reduction targets such as centralized composting, and disposal of tires, used oil, paint and household hazardous waste.

The ministry will work with individuals and stakeholders to secure their involvement in finding effective solutions to environmental priorities.

To focus on customer service

Customer service is important to this ministry. We will continue to seek opportunities to improve the turnaround time for ministry approvals, make our organization more efficient; boost performance and enhance delivery of programs by sharing common services between ministries; and put in place innovative information technologies. As part of the *Quality Service Initiative*, the ministry will undertake a comprehensive review and comparison of its organizational practices against a world-class organizational model of quality service criteria.

KEY PERFORMANCE MEASURES

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Cleaner air	Number of days that air quality is rated moderate to very good	Measured improvements in the percentage of moderate to very good air quality days by the year 2015 (1998 base year) (% improvement based on a five-year rolling average)	Track five year rolling average (1995-1999 divided by 5) of air quality trends - Year 1 Launch actions which, by the year 2006, will lead to emission reductions consistent with the Anti-Smog Action Plan targets Actions will include: S expanding Drive Clean to include heavy-duty vehicles province-wide S increase program area for light-duty vehicles S requiring large industrial boilers to abide by more rigorous emission standards S increasing the number of large industries that the ministry will require to undertake air emissions inventories and following up to ensure that these industries reduce their emissions where necessary
Cleaner water	Quality of drinking water	Provision of good quality drinking water to all Ontario residents served by municipal water supplies	Municipal water supplies meet Ontario's health-related standards for drinking water
	Quality of water	Measured improvements in the percentage of Ontario's assessed surface waters where water quality is rated moderate to very good	Finalize a water quality index for Ontario Establish a water quality scale for ranking index values (good, moderate, etc.) Translate baseline water quality data into index values

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	1999-2000 Commitments
Cleaner water con't.	Quality of water	Percentage of sport fish consumption restrictions in the Great Lakes reduced by 10% by the year 2010 (1995 base - 589 restrictions or 33.9% restricted)	Ongoing monitoring of sport fish in the Great Lakes Distribute The 1999-2000 Guide to Eating Ontario Sport Fish to the public and provide consumption advice
	Effectiveness of water and sewage infrastructure	Improvement of 72 water and sewage systems, in partnership with 59 municipalities, to address human health and environmental concerns by the year 2001	Ensure that the implementation of 72 water and sewage system projects funded under Provincial Water Protection Fund will be 40% completed in 1999-2000
Cleaner land	Destruction of PCBs (polychlorinated biphenyls)	Destruction of 50% of high level PCBs in storage by the year 2000 (compared to the 1994 base year quantity of 18,600 tonnes)	45% of the high level PCBs in storage will have been destroyed by the end of 1998 (compared to the 1994 base year quantity of 18,600 tonnes)
Healthier ecosystems	Streamlining of ministry decision-making processes (This efficiency measure supports the majority of other high-end measures)	Reduction in the average turnaround times for air emission Certificates of Approval by 30% (baseline of 70 days) Reduction in the average turnaround times for ministerial decisions on environmental assessments by 65% (baseline of 22 months)	Achieve an average turnaround time of 55 days Achieve an average turnaround time of 7.5 months for applications received after December 31, 1998
Core Business: CONSERVATION AND STEWARDSHIP			
Resource conservation	Reductions in non-hazardous waste going to disposal	Continuous improvement towards 50% reduction from the base year of 1987	Reduce non-hazardous waste going to disposal in 1998 by 38%, relative to 1987
Environmental stewardship	Participation of stakeholders	Reduction of 60,000 tonnes of toxic substances and wastes, beyond regulatory requirements, by the year 2003 through ministry partnerships (base year 1999)	Reduce 12,000 tonnes of toxic substances and wastes through partnerships

1998-1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS - ACTUALS *

Ministry of the Environment	
Operating	$160.1 million
Capital	$33.8 million
	1,440 staff

Environmental protection	
Operating	$112.0 million
Capital	$31.4 million
	1,081 staff

Conservation & Stewardship	
Operating	$6.8 million
Capital	$2.4 million
	80 staff

Internal administration	
Operating	$41.3 million
Capital	—
	279 staff

* PSAB based.

Note: Staff numbers are shown as full time equivalents.
Staff numbers exclude Ontario Clean Water Agency.

1999-2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS - PLAN *

Ministry of the Environment	
Operating	$164.8 million
Capital	$208.4 million
	1,460 staff

Environmental protection	
Operating	$124.2 million
Capital	$199.2 million
	1,108 staff

Conservation & Stewardship	
Operating	$5.2 million
Capital	$9.2 million
	77 staff

Internal administration	
Operating	$35.4 million
Capital	—
	275 staff

* PSAB based.

Note: Staff numbers are shown as full time equivalents.
Staff numbers exclude Ontario Clean Water Agency.

WHO TO CALL

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed and should be addressed to:

Corporate Management Division

Carmen Gauthier (416-314-7370) (fax: 416-314-7858)
Director, Business and Fiscal Planning Branch
40 St. Clair Avenue West, 8th Floor
Toronto, ON M4V 1M2

Integrated Environmental Planning Division

Brian Nixon (416-314-7020) (fax: 416-314-7200)
Director, Land Use Policy Branch
135 St. Clair Avenue West, 6th Floor
Toronto, ON M4V 1P5

Environmental Sciences and Standards Division

Ed Piché (416-235-6160) (fax: 416-235-6235)
Director, Environmental Monitoring and Reporting Branch
125 Resources Road, West Wing
Toronto, ON M9P 3V6

Operations Division

Brian Ward (613-548-6901) (fax: 613-548-6911)
Eastern Region, Kingston Regional Office
133 Dalton Avenue, P.O. Box 820
Kingston, ON K7L 4X6

Minister's Office

135 St. Clair Avenue West, 12th Floor
Toronto, ON M4V 1P5
(phone: 416-314-6790)
(fax: 416-314-6748)

Communications Branch

Anne Edwards (416-314-6657) (fax 416-314-6713)
135 St. Clair Avenue West, 2nd Floor
Toronto, ON M4V 1P5

Additional copies of this document can be obtained by calling the ministry's Public Information Centre at (416)325-4000 or toll free at 1-800-565-4923, or by visiting the ministry's Web site at www.ene.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8758-4

Ce document est disponible *en français*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE

L'hon. Tony Clement

La santé et la prospérité de la population reposent sur un environnement sain. Au ministère de l'Environnement, nous souhaitons respecter notre engagement consistant à favoriser la protection dynamique de l'environnement et la conservation et la bonne gestion de l'air, de l'eau et des terres. L'exécution de ces activités de base nous permet de faire de l'Ontario une province où il fait bon vivre, travailler et faire des affaires.

En tant que ministre de l'Environnement, j'ai le plaisir de partager avec vous notre plan d'activités 1999-2000, qui expose certaines de nos réalisations de l'exercice écoulé et qui précise nos engagements et objectifs permettant d'améliorer et de protéger la santé de nos écosystèmes. Bien que la prévention de la pollution avant qu'elle ne se manifeste reste notre première préoccupation, une grande partie de notre mandat consiste à assurer l'application efficace des lois environnementales de la province. La nouvelle *Loi modifiant des lois en ce qui concerne l'environnement* renforce notre capacité d'exécution des lois tout en accroissant le montant des amendes imposées à ceux qui les ignorent. C'est sur ces bases que nous édifierons le meilleur système d'application des lois sur la protection de l'environnement de toute l'Amérique du Nord, en créant une équipe d'intervention environnementale et en introduisant des lois qui imposeront des sanctions parmi les plus strictes au Canada en cas de pollution.

Nous avons accompli plusieurs réalisations majeures sur le plan de l'environnement, au cours de l'exercice, parmi lesquelles l'adoption de mesures sans précédent d'amélioration de la qualité de l'air. Une fois mis en oeuvre dans son intégralité, le programme Air pur Ontario permettra de réduire les émissions des véhicules, cause de smog, de 22 pour 100 au maximum dans certains secteurs, et les émissions de gaz à effet de serre de plus de 200 000 tonnes par année. L'adoption de nouvelles normes de qualité de l'air, la mise en application stricte de ces normes et les investissements considérables permettant d'accroître notre capacité de surveillance et d'analyse protégeront encore mieux nos familles des dangers qu'entraîne la pollution de l'air. D'autres mesures rigoureuses de protection de l'environnement, faisant partie intégrante de la création d'un marché de l'électricité concurrentiel, permettront de réaliser d'autres progrès.

La qualité des ressources en eau est tout aussi importante pour la santé publique. Le ministère a collabor étroitement avec des groupes communautaires, des sociétés et d'autres paliers de gouvernement à l'amélioration de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Ces efforts, combinés au travail de la Fondatio ontarienne de régénération des Grands Lacs, portent fruit. Les Grands Lacs sont désormais plus propres qu'ils ne l'étaient il y a 50 ans. Dans toute la province, on a assisté à une réduction considérable du nombre de fermetures de plages, d'alertes à la consommation de poisson et aux produits chimiques toxiques provenant directement de déversements industriels. En outre, nous avons constaté une amélioration de l'habitat des poissons et de l'habitat faunique. Nous avons adopté des mesures fermes pour protéger et conserver les ressources en eau, qu'il s'agisse des eaux de ruissellement ou des eaux souterraines, en interdisant le transfert ou le détournement à grande échelle de l'eau des bassins hydrologiques désignés en Ontario. Bien que l'impulsion donnée à cette amélioration de la qualité de l'eau et de l'air se poursuive, de nouveaux problèmes comme celui du changement climatique présentent de nouveaux défis. Dans le budget de 1999, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il consacrerait le

montant de 10 millions de dollars à l'analyse de l'incidence du changement climatique sur l'économie et l'environnement. Ce nouveau financement permettra d'asseoir la position de la province au sein des programmes nationaux et internationaux touchant le changement climatique tout en poursuivant les programmes actuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plus que jamais, nous demanderons à nos partenaires et à la population ontarienne de collaborer avec nous à la protection et à la conservation de l'environnement. Je suis convaincu que cette collaboration nous permettra d'assurer la vitalité de l'environnement et la prospérité de la province, santé et prospérit dont bénéficieront les générations actuelles et futures d'Ontariennes et d'Ontariens.

L'honorable Tony Clement
Ministre de l'Environnement

OBJECTIF GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Environnement a pour objectif général de faire de l'Ontario un endroit où l'air pur, l'ea saine et des sols propres favorisent la santé ainsi que les activités récréatives, commerciales et industrielles.

Pour atteindre cet objectif, le ministère élabore des politiques, des normes et des règles claires qui assurent la protection de l'environnement et favorisent les activités de conservation. Tout en surveillant l'application de ces règles et en veillant à leur observation, le ministère cherche des façons novatrices d'appuyer les règlements. Celles-ci comprennent la création de partenariats avec les collectivités, le milieu industriel et les organismes pour trouver des moyens souples, pratiques et rentables de renforcer le efforts de conservation et de protection de l'environnement.

Un environnement sain est essentiel au bien-être de nos familles et à la capacité de la province d'attirer les investissements et de stimuler la création d'emplois.

Nous contribuons à faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler et élever sa famille, en assurant à l'Ontario une protection environnementale accrue, plus solide et plus claire.

ACTIVITÉS DE BASE

Protection de l'environnement

Le ministère a pour activité première la protection du milieu naturel, tâche dont il s'acquitte en veillant à l'assainissement de l'air, de l'eau, des sols et des écosystèmes pour la santé et le bien-être des Ontariennes et des Ontariens.

Nous élaborons des normes de protection de la santé humaine et de l'environnement et nous concevons des politiques et des lignes directrices pour mettre en oeuvre ces normes. Nous adoptons et mettons à exécution des lois et des règlements de protection de l'environnement. C'est en surveillant les tendances observées en matière de qualité de l'environnement et en mettant en pratique des méthodes scientifiques, des techniques et des résultats de recherche éprouvés, que nous sommes en mesure d'évaluer l'efficacité de nos programmes et les risques que pose la pollution pour la santé et le milieu naturel.

Nous coordonnons les mesures à prendre lorsqu'il y a des urgences environnementales et mettons en application les règlements qui ont été élaborés pour protéger l'air, l'eau et les sols. Nous veillons à ce que les pollueurs réparent les préjudices causés à l'environnement.

Nous adoptons également une approche concertée pour prévenir la pollution et réaliser des objectifs environnementaux communs, incitant les industries, les municipalités, les collectivités, les organismes, les milieux universitaires et les citoyens à trouver des solutions novatrices aux défis environnementaux.

Conservation et intendance

Le ministère encourage également une utilisation écologiquement viable de l'eau, des sols, de l'énergie et des matières premières. Il cherche donc à promouvoir le plus possible une utilisation judicieuse des ressources et à améliorer notre capacité de gérer l'environnement.

Nous tirons tous profit de ces efforts. Ceux-ci nous permettent de prévenir les dommages environnementaux causés par la pollution, de prolonger la vie utile des ressources non renouvelables et de faire bénéficier l'économie et les contribuables d'une utilisation plus efficiente des ressources disponibles et de coûts réduits pour les consommateurs et les industries.

Nous comptons toujours sur nos partenariats avec les industries, les municipalités, les collectivités, les organismes, les milieux universitaires et les citoyens pour atteindre nos objectifs en matière de conservation et d'intendance de l'environnement. En fournissant des directives, nous pouvons réduire la quantité de polluants et de déchets rejetés dans le milieu naturel, réduire la consommation d'énergie et encourager la conservation de l'eau.

Nous continuons à promouvoir le secteur éco-industriel et encourageons la mise au point d'éco-technologies nouvelles et de solutions novatrices aux problèmes de conservation.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS CLÉS EN 1998-1999

L'assainissement de l'air et une application plus vigoureuse des lois et des règlements sont restés au rang des grandes priorités du ministère de l'Environnement. Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, nous avons mis sur pied plusieurs programmes, adopté des lois clés et fait de grands progrès au chapitre de l'amélioration des programmes et de l'administration courante du ministère.

Nous avons mis en marche le programme Air pur Ontario, l'un des programmes d'analyse obligatoire des gaz d'échappement les plus complets en Amérique du Nord. En 1998, le ministère a créé un centre téléphonique public; forgé des associations avec des ateliers de réparation d'automobiles; établi les exigences en matière de formation et d'assurance/de contrôle de la qualité, et lancé une campagne de sensibilisation et d'éducation du public.

L'opération Air pur Ontario est épaulée par plusieurs équipes, notamment la Patrouille anti-smog de l'Ontario, qui cible les véhicules particulièrement polluants, la Smogmobile, qui assure la surveillance des émissions des véhicules et sensibilise le public aux problèmes associés au smog, et les Sentinelles de l'air, qui donnent aux élèves de niveau secondaire la possibilité de faire de la surveillance de l'air et d'acquérir une connaissance pratique de la qualité de l'air.

Le Plan de lutte contre le smog en Ontario réunit un vaste échantillon de secteurs d'activité pour réduire de 45 pour 100 les émissions à l'origine du smog d'ici à l'an 2015. En 1998, lors de l'annonce initiale du plan, le ministère a créé un comité directeur chargé de trouver des moyens de réduire les émissions à l'origine du smog. On a conçu des ébauches d'accords de rendement avec les secteurs de la fabrication de produits chimiques organiques et d'automobiles. Six nouveaux partenaires se sont joints au plan.

Nous sommes également en train d'améliorer les normes environnementales s'appliquant à toute une série de contaminants. En 1998, nous avons introduit des normes plus strictes et plus modernes s'appliquant à six polluants aéroportés, y compris le styrolène, le formaldéhyde, le dichloroéthane, le tétrachlorure de carbone, l'acétaldéhyde et le 1,4 - dichlorobenzène. Trois autres polluants devraient s'ajouter à cette liste bientôt; et nous préparons des normes pour 18 autres polluants.

Nous sommes en train d'intégrer des mesures de protection de l'environnement strictes au nouveau marché concurrentiel de l'électricité en Ontario. Le ministère continue de consulter des intervenants sur les propositions visant à prendre les mesures suivantes : imposer aux producteurs d'électricité des plafonds pour les émissions cause de smog et les émissions de gaz acides; fixer les normes de rendement en matière d'émissions que devront respecter tous les producteurs d'électricité qui souhaitent vendre leurs produits sur le marché de l'électricité ontarien; introduire des exigences sur le plan de la surveillance et d la publication de rapports pour le secteur de l'électricité; et adopter des règlements en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* pour assurer une protection ferme et équitable de l'environnement.

Nous renforçons peu à peu notre capacité d'application des lois et règlements environnementaux de la province et veillons à ce qu'ils soient observés. La *Loi modifiant des lois en ce qui concerne l'environnement* – qui a été adoptée le 1er février 1999 – clarifie les règles protégeant l'air, l'eau et les sols de la province. Elle nous donne accès à tout un arsenal de nouveaux outils d'application des lois et

prévoit des peines plus lourdes pour les pollueurs. La *Loi* se veut juste à l'égard de ceux qui satisfont aux exigences environnementales de la province et intransigeante à l'égard de ceux qui ne les respectent pas.

Le ministère s'emploie à garantir à la population ontarienne un approvisionnement en eau potable de qualité et un réseau efficace de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées. Il s'est engagé à verser
200 millions de dollars au Fonds provincial de protection des eaux pour venir en aide aux municipalités qui sont aux prises avec des problèmes de santé et d'environnement associés au traitement de l'eau ou à l'épuration des eaux usées. Le Fonds couvre les projets de construction, mais il peut également servir à financer des études sur l'optimisation de réseaux, l'état de l'environnement, la gestion des eaux souterraines et l'état de l'infrastructure de distribution et d'égouts de la province. Nous avons fourni une aide financière et technique à six projets municipaux d'optimisation de stations de traitement de l'eau pour satisfaire aux exigences plus strictes de l'Ontario en matière de trihalométhanes (un sous-produit de la chloration) dans l'eau potable. Nous sommes en passe d'atteindre un des objectifs que nous nous étions fixés, soit le transfert de la propriété des 230 réseaux de distribution d'eau et d'égouts provinciaux aux municipalités. Nous avons élaboré aussi quatre objectifs de qualité de l'eau potable pour les chloramines d'émission, le cyanure, le tétrachloroéthylène et le 1,1 - dichloréthylène. Nous sommes fiers de pouvoir dire que plus de 98 pour 100 des installations de traitement de l'eau respectent les objectifs provinciaux de qualité de l'eau potable liés à la santé.

Outre les mesures de protection de l'eau potable, le ministère veille également à la protection de l'écosystème. On a entrepris des consultations sur huit objectifs de qualité des eaux de ruissellement, ce qui a permis de renforcer six objectifs (chrome trivalent, chrome hexavalent, carbaryl, molybdène, vanadium et NDMA); on est en train de mettre la touche finale à deux autres (cadmium et arsenic) et de concevoir un certain nombre d'objectifs nouveaux. Par ailleurs, les principaux secteurs d'activité visés par la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID) ont nettement réduit leurs déversements de contaminants.

Grâce aux efforts de collaboration de nombreux groupes communautaires, industries et gouvernements, les Grands Lacs sont désormais plus propres qu'ils ne l'ont été depuis des décennies. Le ministère travaille en collaboration étroite avec ses partenaires des Plans d'assainissement pour terminer les projets d'assainissement et de restauration des ports de Spanish et de Collingwood. Les travaux de nettoyage du port de Peninsula, de la baie Jackfish et de la baie de Nipigon sont presque achevés. Nous avons constitué en société la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs et octroyé 5 millions de dollars à des projets de restauration dans le bassin hydrographique des Grands Lacs, ainsi qu'à des projets d'information du public et de recherche sur ce bassin. Comme nous continuons à surveiller la qualité du poisson gibier dans les Grands Lacs et d'émettre des limites de consommation du poisson s'il y a lieu, nous avons publié le Guide 1999-2000 pour la consommation du poisson gibier de l'Ontario.

Nous continuons à faire d'importants progrès en matière d'assainissement des sols et des écosystèmes. Nous avons renforcé les normes relatives aux lieux d'enfouissement, de manière à clarifier et préciser les règles de conception, d'exploitation et de désaffection des nouveaux lieux d'enfouissement de déchets non dangereux ou des décharges existantes. Nous avons établi de nouvelles règles pour la réduction des rejets atmosphériques, la protection des eaux de surface et des eaux souterraines, la surveillance des lieux, la tenue de livres et la préparation de rapports, et la planification d'urgence pour le contrôle du lixiviat.

Nous avons par ailleurs enregistré une baisse de 35 pour 100 de la quantité de déchets non dangereux acheminés vers des lieux d'enfouissement (par rapport à 1987). Nous multiplions les efforts pour atteindre un taux de réduction des déchets de 50 pour 100. Le ministère a mis sur pied un Plan de réacheminement des déchets pour garantir le maintien à long terme du programme de la boîte bleue. Le plan donnera aux municipalités les moyens d'améliorer leurs programmes de recyclage et d'en réduire les coûts, et de mettre au point, mettre en oeuvre et financer des initiatives municipales de réacheminement des déchets.

Nos mesures de conservation et d'intendance des ressources obtiennent un vif succès. Ainsi, nous avons pu réduire de 18 000 tonnes la quantité de substances et de déchets toxiques produits grâce à des partenariats volontaires de prévention de la pollution tels que le Programme de prévention de la pollution. La quantité de substances et de déchets toxiques produits a été réduite à 392 150 tonnes (année de référence 1996) au 31 mars 1998. Nous avons également établi des partenariats avec des associations industrielles pour guider les entreprises cherchant à adopter des systèmes de gestion de l'environnement.

Nous avons amélioré notre service à la clientèle en accélérant le traitement et l'approbation des demandes. Ainsi, nous avons actualisé la *Loi sur les évaluations environnementales* de façon à ramener à
60 jours (une réduction de 15 pour 100) le délai moyen d'obtention d'une autorisation de rejets atmosphériques.

ENGAGEMENTS ET STRATÉGIES CLÉS EN 1999-2000

Les stratégies clés du ministère pour l'exercice 1999-2000 ont été mieux ciblées de manière à appuyer la prestation de ses activités de base qui consistent à protéger l'environnement et à promouvoir la conservation et l'intendance des ressources de la province. Ces stratégies nous mettront sur la voie pour respecter notre engagement de continuer à mettre à profit les succès du dernier exercice.

Élaborer un programme environnemental amélioré, plus solide et plus clair, conformément à la déclaration sur les valeurs environnementales du ministère

Le mandat du ministère, tel qu'il a été exprimé dans la déclaration sur les valeurs environnementales (DVE) qui sous-tend ses activités, est de protéger la qualité du milieu naturel pour préserver l'écosystème et la santé, et d'encourager l'utilisation judicieuse et la conservation des ressources. La déclaration sur le valeurs environnementales adhère aux principes directeurs suivants :

- prendre en compte l'écosystème dans son ensemble;
- mettre l'accent sur la prévention des polluants qui dégradent le milieu naturel;
- promouvoir la conservation et l'emploi viable des ressources.

La DVE a une portée sur le moindre aspect du processus décisionnel du ministère, sur ses pratiques de gestion interne et sur son approche de la participation du public.

Protection de l'environnement

Décourager les pollueurs et résoudre les problèmes qui représentent la plus grande menace pour la santé et l'environnement

Le ministère continuera de mettre l'accent sur la résolution des problèmes qui posent les plus grands dangers pour la santé et l'environnement. Ainsi, notre engagement à assainir l'air demeure hautement prioritaire.

Le 1er avril 1999, le programme d'inspection et d'entretien obligatoires des véhicules Air pur Ontario est entré en vigueur dans la région du grand Toronto et la région de Hamilton-Wentworth, ciblant ainsi l'une des plus importantes sources locales de polluants à l'origine du smog. Le programme s'adressant aux voitures s'appliquera à 13 autres centres urbains et zones de déplacements journaliers en l'an 2001. Le programme s'adressant aux camions et aux autobus a été lancé le 30 septembre 1999; on a testé les véhicules à moteur normal et diesel dans les mêmes régions que les voitures. Une fois bien implanté, en l'an 2001, on s'attend à ce que le programme Air pur Ontario contribue à réduire les rejets d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils de 62 000 tonnes, les émissions de matières particulaires de

220 tonnes et les émissions de gaz à effet de serre de plus de 200 000 tonnes par année.

Les rejets à l'origine du smog et des gaz acides seront également réduits grâce à des mesures rigoureuses de protection de l'environnement qui seront intégrées à la structure même du nouveau marché concurrentiel de l'électricité de l'Ontario. Ces mesures incluront l'imposition de plafonds aux détaillants en services d'électricité de l'Ontario pour les émissions de gaz acides et les émissions causes de smog, de même que des exigences en matière de divulgation.

En mai 1999, le gouvernement de l'Ontario a consacré la somme de 10 millions de dollars à l'élaboration de la prochaine série de plans d'action provinciaux touchant le changement climatique. Cette somme permettra de veiller à ce qu'il soit tenu compte des intérêts et des préoccupations de la province dans les processus de changement climatique à l'échelle nationale et mondiale, tout en tirant profit des mesures de réduction des gaz à effet de serre déjà en cours.

Pour garantir à toute la population un approvisionnement sûr en eau potable, le ministère accélérera les versements qu'il effectue dans le cadre du Fonds provincial de protection des eaux. L'accélération de ce programme de subventions clé aidera les municipalités à assumer l'entière responsabilité de leurs projets de distribution et d'égouts. Le Fonds continue de venir en aide aux collectivités aux prises avec de pressants problèmes de santé ou d'environnement liés au traitement de l'eau ou à l'épuration des eaux usées pour pouvoir se conformer aux règlements du ministère.

Le ministère poursuivra également ses activités d'assainissement de l'écosystème des Grands Lacs, notamment dans les secteurs de préoccupation ciblés par ses plans d'assainissement.

En collaboration avec d'autres ministères et organismes, le ministère coordonnera une étude des caractéristiques scientifiques et des politiques ayant trait à l'approvisionnement en eau et à la qualité de l'eau. Le ministère souhaite élaborer un cadre décisionnel pour les politiques régissant les ressources en eau qui orientera ses activités pour le XXI^{e} siècle.

L'investissement de la somme additionnelle de deux millions de dollars dans l'infrastructure de surveillance, d'analyse et de collecte des données environnementales du ministère nous permettra de mieux cerner les nouvelles tendances environnementales, évaluer la mesure dans laquelle les entreprises adhèrent aux lois environnementales et l'efficacité des programmes actuels et futurs du ministère.

Le ministère continuera de sévir contre les plus grands pollueurs. La *Loi modifiant des lois en ce qui concerne l'environnement*, adoptée le 1er février 1999, prévoit l'imposition de peines de prison et d'amendes plus sévères aux pollueurs et confère au ministère le pouvoir d'instaurer un programme de sanctions administratives monétaires. Nous continuerons de renforcer les lois de protection de l'environnement en Ontario afin d'adopter une série de lois sur l'environnement qui soient claires, exhaustives et faciles à appliquer.

Nous assortirons ces lois d'amendes parmi les plus élevées au pays. Nous doublerons le montant des amendes maximales pour une première infraction des principaux pollueurs et nous adopterons des normes de divulgation et d'inspection encore plus strictes pour les cadres et les directeurs qui seraient enclins à enfreindre les lois. Quant aux pollueurs qui récidivent, les amendes maximales seront doublées et ils

risqueront des peines d'emprisonnement parmi les plus sévères au pays.

Nous sommes aussi en train de mettre sur pied une équipe d'intervention environnementale, un groupe spécialisé composé de membres du personnel du ministère. Cette équipe sera chargée de la vérification des industries pour veiller à ce qu'elles respectent les règles imposées. Nous introduirons également une ligne d'information sans frais sur la pollution et nous l'annoncerons comme il se doit, afin de permettre à la population de la province de nous faire part des actes éventuels de pollution.

On élaborera un plan d'action afin de renforcer la réglementation ministérielle des déchets dangereux et les exigences applicables aux installations d'élimination de ces déchets. Pour ce faire, on apportera des modifications qui feront en sorte que les nouveaux règlements seront les plus stricts jamais adoptés en Ontario et qu'ils s'harmoniseront mieux avec ceux d'autres territoires.

Conservation et intendance

Faire participer la population ontarienne et d'autres compétences à la protection de l'environnement de la province

Pour appuyer ses activités de base que sont la conservation et l'intendance des ressources, le ministère encouragera une plus grande participation des intervenants et du grand public, misant sur les initiatives personnelles et communautaires et sur les partenariats avec l'industrie et d'autres pour promouvoir l'utilisation durable et la conservation des ressources.

Un exemple de cette stratégie serait le plan que le ministère annonçait en octobre 1998 et qui visait à élargir la portée du programme de la boîte bleue dans le but d'atteindre l'objectif de la province en matière de réduction des déchets. Le plan est fondé sur la participation volontaire des entreprises, y compris la Régie des alcools de l'Ontario, dont les déchets sont recueillis dans le cadre des programmes municipaux de la boîte bleue. Le plan exige la mise sur pied, en 1999, d'un organisme de réacheminement des déchets, qui devra réunir des représentants du milieu industriel, des administrations municipales et d'organismes non gouvernementaux. Cet organisme sera chargé de l'élaboration d'une stratégie de maintien à long terme du programme de la boîte bleue et d'autres activités de réduction des déchets urbains, telles que le compostage centralisé et l'élimination des vieux pneus, des huiles usées, des peintures et des déchets domestiques dangereux.

Le ministère fera appel à des particuliers et des intervenants pour trouver des solutions efficaces aux problèmes d'environnement prioritaires.

Mettre l'accent sur le service à la clientèle

Le ministère accorde une grande importance au service à la clientèle. Nous continuerons de chercher des

moyens d'améliorer le délai d'obtention des certificats d'autorisation; d'accroître l'efficacité de notre gestion interne; d'augmenter le rendement et d'améliorer la prestation des programmes en partageant les services communs entre ministères; et de mettre en oeuvre des technologies de l'information novatrices. Dans le cadre de l'*Initiative visant la qualité des services*, le ministère entreprendra une étude exhaustive des méthodes organisationnelles et les comparera à un modèle organisationnel de classe mondiale portant sur les critères de qualité des services.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Activité de base : Protection de l'environnement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
De l'air plus pur.	Nombre de jours où la qualité de l'air est jugée moyenne à très bonne.	Améliorations mesurées du pourcentage de jours où la qualité de l'air est moyenne à très bonne d'ici l'an 2015 (année de référence 1998) (taux d'amélioration fondé sur une moyenne mouvante de cinq ans).	Suivre l'évolution de la moyenne mouvante des tendances en matière de qualité de l'air sur une période de cinq ans (moyenne des taux observés entre 1995 et 1999 divisée par cinq) - Première année. Mettre en oeuvre des mesures qui amèneront, d'ici 2006, des réductions des émissions conformes aux objectifs du plan de lutte contre le smog. Ces mesures comprendront : • l'élargissement de la portée du programme Air pur Ontario aux véhicules lourds de toute la province; • l'élargissement de la zone visée par le programme relatif aux automobiles; • le resserrement des normes d'émission visant les grandes chaudières industrielles; • l'augmentation du nombre de grandes industries auxquelles le ministère demandera d'effectuer des inventaires d'émissions et le suivi, s'il y a lieu, pour s'assurer qu'elles réduisent bel et bien leurs émissions.
De l'eau plus propre.	Qualité de l'eau potable.	Un approvisionnement en eau potable de bonne qualité pour tous les résidents de la province assuré par les services municipaux d'alimentation en eau.	L'eau d'alimentation des municipalités satisfait aux normes ontariennes liées à la santé pour l'eau potable.

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 1999-2000
	Qualité de l'eau.	Améliorations mesurées du pourcentage de plans d'eau ontariens évalués où la qualité de l'eau est jugée moyenne à très bonne. Réduction de 10 % du pourcentage de restrictions concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs, d'ici l'an 2010 (année de référence 1995 - 589 restrictions ou taux de 33,9 %).	Mettre au point un indice de la qualité de l'eau pour l'Ontario. Élaborer une échelle de la qualité de l'eau pour le classement des valeurs-indices (bonne, moyenne, etc.). Traduire les données de référence sur la qualité de l'eau en valeurs-indices. Surveillance constante du poisson gibier dans les Grands Lacs. Distribution du Guide 1999-2000 pour la consommation du poisson gibier de l'Ontario au public et conseils en matière de consommation.
	Efficacité de l'infrastructure de distribution et d'égouts.	Amélioration d'ici 2001 de 72 réseaux de distribution et d'égouts, en association avec 59 municipalités, pour régler des problèmes liés à la santé et à l'environnement.	Veiller à ce que 40 % de la mise en oeuvre de 72 projets de réseaux de distribution et d'égouts financés à même le Fonds provincial de protection des eaux soit réalisée en 1999-2000.
Des sols plus propres.	Destruction des BPC (biphényles polychlorés).	Destruction d'ici l'an 2000 de 50 % des BPC à activité élevée qui sont entreposés à l'heure actuelle (par rapport à la quantité éliminée durant l'année de référence 1994, soit 18 600 tonnes).	45 % des BPC à activité élevée entreposés à l'heure actuelle auront été détruits d'ici la fin de 1998 (par rapport à la quantité éliminée durant l'année de référence 1994, soit 18 600 tonnes).
Des écosystèmes plus sains.	Simplification des processus décisionnels du ministère. (Cette mesure d'amélioration de l'efficience appuie la majorité des autres mesures de niveau supérieur).	Réduction de 30 % du délai moyen d'obtention de certificats d'autorisation (Air)(délai de référence - 70 jours). Réduction de 65 % du délai moyen pour les décisions ministérielles sur les évaluations environnementales (délai de référence - 22 mois).	Réduire le délai moyen à 55 jours. Réduire le délai moyen à 7,5 mois pour les demandes reçues après le 31 décembre 1998.

Activité de base : Conservation et intendance			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Conservation des ressources.	Réduction des déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement.	Amélioration constante pour atteindre l'objectif de 50 % de réduction à partir de l'année de référence 1987.	Réduire de 38 %, en 1998, la quantité de déchets non dangereux acheminés vers des lieux d'enfouissement, par rapport à 1987.
Intendance de l'environnement.	Participation des intervenants.	Réduction d'ici à l'an 2003 de 60 000 tonnes de substances et de déchets toxiques, soit une quantité qui dépasse les exigences réglementaires, grâce à des partenariats ministériels (année de référence 1999).	Réduire de 12 000 tonnes la quantité de substances et de déchets toxiques grâce à des partenariats.

DONNÉES RÉELLES SUR LES DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999*

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	160,1 millions de $
Immobilisations	33,8 millions de $
	1 440 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	112 millions de $
Immobilisations	31,4 millions de $
	1 081 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	6,8 millions de $
Immobilisations	2,4 millions de $
	80 employés

Administration interne	
Fonctionnement	41,3 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	279 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

Ministère de l'Environnement

Fonctionnement	164,8 millions de $
Immobilisations	208,4 millions de $
	1 460 employés

Protection de l'environnement

Fonctionnement	124,2 millions de $
Immobilisations	199,2 millions de $
	1 108 employés

Conservation et intendance

Fonctionnement	5,2 millions de $
Immobilisations	9,2 millions de $
	77 employés

Administration interne

Fonctionnement	35,4 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	275 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Division de la gestion interne

Carmen Gauthier (416) 314-7370 téléc. : (416) 314-7858
Directrice, Direction de la planification opérationnelle et fiscale
40, avenue St. Clair Ouest, 8e étage
Toronto ON M4V 1M2

Division de la planification environnementale intégrée

Brian Nixon (416) 314-7020 téléc. : 416-314-7200
Directeur, Direction des politiques d'utilisation du sol
135, avenue St. Clair Ouest, 6e étage
Toronto ON M4V 1P5

Division des normes et des sciences de l'environnement

Ed Piché (416) 235-6160 téléc. : (416) 235-6235
Directeur, Direction de la surveillance environnementale
125, Resources Road, West Wing
Toronto ON M9P 3V6

Division des opérations

Brian Ward (613) 548-6901 téléc. : (613) 548-6911
Région de l'Est, Bureau régional de Kingston
133, avenue Dalton, C.P. 820
Kingston ON K7L 4X6

Bureau du ministre

135, avenue St. Clair Ouest, 12e étage
Toronto ON M4V 1P5
Téléphone : (416) 314-6790
Télécopieur : (416) 314-6748

Direction des communications

Anne Edwards (416) 314-6657 téléc. : (416) 314-6713
135, avenue St. Clair Ouest, 2e étage
Toronto ON M4V 1P5

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information du ministère au (416) 325-4000 ou sans frais au 1 800 565-4923, ou encore en visitant le site Web du

ministère à l'adresse suivante : www.ene.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8759-2

This document is also available in English.